

Audience d'appel devant la chambre sociale

Par **po1ochon**, le **05/11/2004** à **15:20**

Bonjour,

Je viens de gagner mon affaire en premier ressort devant un conseil des prud'hommes, suite à mon licenciement pour non-atteinte des objectifs.

Je ne me suis pas fait assister car j'ai trouvé suffisamment d'informations pertinentes sur le net pour construire mon dossier.

Toutefois, la partie adverse (mon ancien employeur) vient de faire appel, car le montant des indemnités qu'il doit verser dépasse les 10000 euros.

Je souhaiterais savoir comment se déroule l'audience d'un appel (devant la chambre sociale je présume).

La notification de jugement en premier ressort est très explicative et détaillée, elle ne laisse aucune ambiguïté sur le bien-fondé du jugement, tant en fond qu'en droit. Donc je voudrais savoir comment aborder cette audience, si je vais devoir une nouvelle fois argumenter de zéro, et à quoi je peux m'attendre de la partie adverse.

A noter que ce jugement a été rendu suite à un départage, donc par un juge professionnel. J'imagine que cela doit renforcer le bien-fondé et la validité du jugement en premier ressort.

Merci d'avance pour vos conseils.